

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 294-14

TAUX DE TAXATION 2015

Règlement pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2015 ainsi que les conditions de perception.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil tenue le 3 novembre 2014;

En conséquence, il est proposé par Jean-Denis Vachon et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 294-14 intitulé « Taux de taxation 2015 ».

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 11 décembre 2014

Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h00 et 17h00 le 11 décembre 2014 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 décembre 2014

Directrice générale